LA BANQUE
QUI DONNE ENVIE D'AGIR

Communiqué de presse

Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes : signature du premier accord dans la branche Banque Populaire

Paris, le 16 décembre 2011

Signé par la Direction des Ressources Humaines le 22 novembre 2011 pour une durée de trois ans avec les cinq organisations syndicales[1], cet accord pose comme principe majeur qu'au sein des Banques Populaires et à compétences et expérience équivalentes, les femmes et les hommes doivent disposer des mêmes possibilités de parcours professionnels. Il réaffirme la volonté des entreprises de la branche Banque Populaire d'agir en faveur de non discrimination entre les femmes et les hommes, notamment en matière de recrutement, de gestion de carrière, de formation et de rémunération.

L'accord s'articule autour de six grands volets :

- **La sensibilisation des acteurs** : Plusieurs actions de communication et de sensibilisation seront mises en œuvre pour tous les collaborateurs afin de faire évoluer les comportements. Par exemple, la formation des gestionnaires de carrière et des responsables recrutement, la rédaction d'un guide sur l'égalité professionnelle avec un volet sur la parentalité à destination des collaborateurs et des formations managériales.

- **Des process de recrutement fondés sur le principe de la non discrimination et d'égal accès à l'emploi** : Une candidature masculine et une candidature féminine seront retenues à minima notamment pour les postes de management. Une attention particulière sera portée à la mixité des acteurs participant au recrutement. Des mesures sont également prévues pour équilibrer, à compétences, expériences et profils identiques, la proportion de femmes ou d'hommes dans tous les métiers professionnelles.

- **La gestion des carrières** : L'accord prévoit notamment l'amélioration de la représentation des femmes dans les postes d'encadrement avec un taux de 40%. Elle passe notamment par des programmes de formation et d'accompagnement adaptés.

- **Un principe d'égal accès à la formation** : Les entreprises s'engagent à mettre en place un accès équilibré à la formation en prenant en compte les contraintes familiales : sessions de courte durée, réduction de l'éloignement géographique, développement de la formation à distance,.
- **La rémunération et l'égalité salariale** : En vue de supprimer les écarts de rémunération non justifiés, les entreprises de la branche s'engagent à mettre en place les mesures correctrices adaptées. Elles communiqueront annuellement à la commission égalité femmes/hommes du Comité d'Entreprise le nombre de situations traitées.

[1] CFDT, CFTC, FO, SNB, UNSA

- **La conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale** : Les entreprises s'attacheront à prendre en compte les contraintes familiales de leurs salariés : planification des réunions, des déplacements ou des plages de congés. Des dispositions spécifiques relatives au retour du congé maternité ou d'adoption et congé parental seront prises pour maintenir le lien professionnel et faciliter le retour dans l'emploi. Concernant le congé paternité, l'accord prévoit une indemnisation à 100 % du congé paternité, indemnisé par la Sécurité Sociale.

L'accord de la branche Banque Populaire sur l'égalité professionnelle s'inscrit dans le prolongement du premier accord du Groupe BPCE sur la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) signé le 28 octobre dernier avec trois organisations syndicales, la CFDT, FO et l'UNSA.

Rappelons que la promotion de la mixité constitue une priorité de la politique sociale du Groupe BPCE à horizon 2013. Cet accord s'inscrit dans un contexte globale de démarches entreprises depuis 2010.

A propos des Banques Populaires

Le réseau des Banques Populaires est constitué de 19 Banques Populaires en région du Crédit Coopératif et de la CASDEN Banque Populaire. Autonomes, ces banques exercent tous les métiers de la banque commerciale et de l'assurance dans une relation de proximité avec leurs clientèles. La Banque Populaire, avec 7,8 millions de clients (dont 3,8 millions de sociétaires) et 3 301 agences, fait partie du 2e groupe bancaire en France : le Groupe BPCE.

Contacts presse BPCE
Terence de Cruz : 33 (0)1 40 39 64 30
Sonia Dilouya : 33 (0)1 58 40 58 57
presse@bpce.fr - **www.bpce.fr**